

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 22 novembre 2021



MAIRIE DE DIJON

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire : Madame BALSON

Membres présents :

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Madame TOMASELLI - Monsieur HOAREAU - Madame AKPINAR-ISTIQUAM - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Monsieur LOVICHY - Madame BATAILLE - Monsieur BORDAT - Madame BLAYA - Monsieur AVENA - Madame PFANDER-MENY - Monsieur MEKHANTAR - Madame CHARRET-GODARD - Madame CHOLLET - Monsieur HAMEAU - Monsieur DURAND - Monsieur MASSON - Monsieur MEZUI - Monsieur N'DIAYE - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame BALSON - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur CHEVALIER - Monsieur BOURGUIGNAT - Madame VUILLEMIN - Monsieur SIBERT - Monsieur CHATEAU - Madame MODDE - Madame HUON-SAVINA - Monsieur ROBERT - Monsieur MULLER - Monsieur DE VREGILLE - Madame REVEL

Membres excusés :

Madame HERVIEU (pouvoir Monsieur MULLER)

Membres absents :

OBJET

DE LA DELIBERATION

Vœu des élu-es MoDem, Centristes et Écologistes : Un gain de pouvoir d'achat pour les personnes modestes grâce au carburant écologique

Madame DU TERTRE expose :

Nous en convenons tous, un consensus chez les experts nous indique que les prix des énergies fossiles ne devraient cesser d'augmenter dans les prochaines années.

Si les considérations climatiques, écologiques et sanitaires nous conduisent à trouver des alternatives à ces énergies fossiles, malheureusement encore trop onéreuses pour les classes populaires et moyennes, des alternatives accessibles au plus grand nombre existent dans les domaines des carburants automobiles : le bioéthanol.

Le bioéthanol est en plein essor dans les stations-services. Alternative réelle et sérieuse aux énergies fossiles non renouvelables, le bioéthanol présente le double avantage d'être respectueux de l'environnement et d'être économique.

En effet, le bioéthanol est un biocarburant produit à base de céréales ou de betterave à sucre, produit en France et en Europe. Il s'agit du carburant de provenance naturelle le plus utilisé au monde et est fabriqué en utilisant le phénomène de biomasse, à base de matière première végétale. Il ne nécessite pas de forage et d'extraction de ressources fossiles comme les autres types d'essences.

Actuellement, ce carburant se présente sous forme liquide et est adapté pour les moteurs à essence. Avec quelques adaptations, un véhicule ancien peut accepter le bioéthanol.

Le bioéthanol est aujourd'hui présent dans les carburants essences distribués en France :

- 5 % dans le SP95 et le SP98
- 10 % dans le SP95-E10
- Entre 65% et 85 % dans le Super-éthanol E85, le carburant à base de bioéthanol

Le bioéthanol a un bilan carbone de production neutre puisque les végétaux à son origine consomment du CO2 lors de leurs pousses, ce CO2 absorbé permet d'équilibrer le bilan carbone lorsque l'on rejette ensuite le gaz avec le moteur à essence. Ainsi, le bioéthanol s'impose comme l'unique carburant respectueux de l'environnement aujourd'hui.

Les experts estiment que le bioéthanol permet de réduire de près de 50% les émissions de gaz à effet de serre par rapport aux carburants fossiles, ce qui est un atout non négligeable.

En plus d'être un carburant respectueux de l'environnement, le bioéthanol a un autre avantage majeur, il est bien moins cher à la pompe. Dans le contexte actuel d'augmentation constante du prix de l'essence, le carburant offre une solution de repli intéressante puisque son prix est jusqu'à 50% plus bas que les autres carburants.

De ce fait, le gouvernement a publié cette année un arrêté élargissant l'installation de boîtiers de conversion homologués à une large catégorie de véhicules, dont le coût unitaire avoisine les 800€. Ces derniers peuvent alors profiter du carburant le moins cher à la pompe.

L'arrêté permet également de faire installer, depuis le 1er avril, un boîtier E85 homologué sur des véhicules équipés de filtres à particules. Au total, cela représente un potentiel d'environ 10 millions de voitures essence éligibles, dont une grande part détenue par des personnes aux revenus modestes.

En simultanément, deux régions proposent des dispositifs financiers d'aide à la conversion au Superéthanol-E85 : les Hauts-de-France et Provence-Alpes-Côte d'azur.

Encore faible il y a trois ans, le réseau de distribution a passé le cap des 2.300 stations-service en 2021, soit une station généraliste sur quatre distribuant du bioéthanol en France, dont 11 sur l'aire métropolitaine dijonnaise.

C'est pour cela que les élus du groupe MoDem, Centristes et Ecologistes proposent que le Conseil municipal adopte le vœu présenté, dont les dispositions suivantes :

- Il est demandé à Monsieur le Maire d'interpeller Madame la Présidente du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté afin que le Conseil régional participe au financement des conversions des véhicules essences pour les personnes les plus modestes à l'instar d'autres régions.
- Le cas échéant, que notre collectivité et la Métropole dijonnaise étudient la faisabilité d'une participation financière afin de diminuer le reste à charge de cette conversion pour les personnes les plus fragiles, à l'instar des incitations à l'achat de vélos électriques.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- adopter ce vœu.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 15

Contre : 41

Abstentions : 3